

UNIVERSITE DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 13 juin 1987

9h Centre universitaire de Shippagan

PRESENTS

Paul L. Bourque, président
 Pierre Arsenault
 Yvan Bastien
 Daniel Bélanger
 Louis-Philippe Blanchard
 Anne Church
 Gérald Clavette
 René Clavette
 Adélard Cormier
 Aubin Doiron
 Marcelle Fafard
 Gérald Goguen
 Fernand Landry

PRESENTS

Paul Lavoie
 Dollard LeBlanc
 Bertin Losier
 Yvon Ouellette
 Victor Raïche
 Léon Richard
 Diane Robichaud
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité
 Paul-Emile Benoit, secrétaire temporaire

EXCUSES: Georgio Gaudet, Jeanne d'Arc Gaudet, Gilles Long et Estelle Mongeau

ABSENTS: Edèse Bujold, Louis R. Comeau et Laurier Thibault

TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION.....	3
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE.....	3
4. CORRESPONDANCE.....	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-870411	3
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL.....	3
7.1 Lettre de Jeannot Castonguay	3
7.2 Etude sur la transférabilité du régime de rentes.....	4
7.3 Responsabilité finale et constance entre les articles 4.06 et 4.07.....	4
8. RECEPTION DU PROCES-VERBAL CEX-870612.....	4

9.	AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL.....	4
9.1	Résolution O2-CEX-870612	4
9.2	Nominations	5
9.21	Doyen de l'Ecole de droit	5
9.22	Directrice de l'Ecole des sciences infirmières	5
9.23	Vice-doyen de l'Ecole de droit	6
9.24	Vice-doyen de la Faculté des sciences de l'éducation	6
9.25	Vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche	6
9.26	Directeur du Département de biologie	7
9.27	Directrice du Département de musique	7
9.28	Directrice du Département d'études françaises	7
9.29	Directeur du Centre de recherche en sciences de l'environnement	7
9.3	Année sabbatiques	7
9.4	Congé d'études avec bourse	9
9.5	Congé sans rémunération	9
9.6	Nominations au CUS	10
9.7	Classification et convention de l'ATUM	10
9.8	Régime de rentes - professeurs et bibliothécaires de l'Université	11
9.9	Vente d'un édifice	11
9.10	Choix de l'architecte: Génie mécanique	12
9.11	Création d'un comité de placements	13
9.12	Chauffage au bois	13
9.13	Vente de terrain au CUSLM	14
9.14	Demande de création d'une bourse Dr Claude Gaudreau	15
10.	RECEPTION DU PROCES-VERBAL CCJ-870428.....	16
11.	SUIVI DE LA REUNION DU SENAT SAC-870512	16
11.1	Résolution 09-SAC-870512: Rue de l'Université	16
12.	CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TOURBE.....	17
12.1	Rapport annuel	17
12.2	Nomination des représentants de l'Université.....	18
13.	AVIS DE MOTION.....	18
14.	NOMINATIONS.....	18
14.1	Personnel de l'Université	18
14.11	Vice-doyen de la Faculté des sciences sociales	18
14.12	Directeur du Département d'art dramatique	18
14.13	Vice-recteur du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet	19
14.2	Conseil des gouverneurs	19
15.	STATISTIQUES DES ADMISSIONS-READMISSIONS	19
16.	RAPPORT DU RECTEUR	19
17.	PROCHAINE REUNION	20
18.	CLOTURE	20
	ANNEXE A - Statistiques des admissions-réadmissions	22

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h12. Il souhaite bienvenue à tous les membres. M. le Président précise que les membres suivants se sont excusés: Giorgio Gaudet, Jeanne d'Arc Gaudet, Gilles Long et Estelle Mongeau.

M. le Président informe les membres que Gilles Long est absent en raison du décès de son père et que Paul-Emile Benoit le remplacera comme secrétaire de la réunion.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de l'Association des anciennes et anciens du Collège Jésus-Marie et du Centre universitaire de Shippagan Inc. (1987 06 11) relative au renouvellement du mandat de Diane Robichaud au Conseil des gouverneurs.

4.2 Lettre de Guy Lefrançois, secrétaire de l'Association des professeurs et des bibliothécaires du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet (1987 04 27) relative à la nomination de Daniel Bélanger au Conseil des gouverneurs.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RESOLUTION 01-CGV-870613

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Aubin Doiron "Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté."

Vote unanime ADOPTE.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-870411

RESOLUTION 02-CGV-870613

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Anne Church "Que le procès-verbal CGV-870411 soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

7.1 Rubrique 4.2, page 3: Lettre de Jeannot Castonguay

Le Comité exécutif a étudié cette question et plus de détails seront donnés lors de l'étude du procès-verbal du CEX-870612.

7.2 Résolution 23, page 12: Etude sur la transférabilité du régime de rentes

Un comité a été formé et la question sera apportée à la prochaine réunion du Conseil.

7.3 Résolution 22, page 11: Responsabilité finale et constance entre les articles 4.06 et 4.07

Cette question a été référée au conseiller juridique, Me Adélarde Savoie, qui affirme qu'à première vue, il y a une inconsistance. Une lettre avec toutes les explications est attendue la semaine prochaine et un rapport sera présenté à la prochaine réunion du Conseil.

8. RECEPTION DU PROCES-VERBAL CEX-870612

RESOLUTION 03-CGV-870613

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par Yvon Ouellette "Que le procès-verbal CEX-870612 soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

9. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

9.1 Résolution 02-CEX-870612

Il n'y a pas de changement à faire au contenu des paragraphes de la convention collective pour les rendre conformes aux avis reçus du vérificateur. Il s'agit plutôt de s'assurer que les procédures suivantes soient mises en place:

Art. 16.26

Pour le congé de recherche, il s'agit de modifier la formule pour la subvention de 1 000\$ et dire que le Conseil de recherche approuvera les subventions de recherche par l'entremise de la signature du doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche plutôt que le doyen/directeur de faculté/ école/bibliothécaire en chef.

Art. 23.17

Pour les dons à l'Université pour l'achat de micro-ordinateurs et équipements périphériques, il s'agit de s'assurer que les conditions énumérées par le vérificateur pour les dons soient respectées. Les doyens/directeurs ont déjà été avisés par une lettre qui a été paraphée par l'ABPUM.

Art. 41.03

Pour les comptes en fiducie pour toute compensation en surcharge, l'Université avait pris des mesures pour que les doyens/directeurs de faculté/école/ bibliothécaire en chef respectent les modalités de la loi de l'impôt. Cependant, à la lumière du rapport du vérificateur de l'Université, nous ajouterons que toute rémunération renoncée par le professeur soit indiquée sur son T4 ou T4A pour l'année en question. En retour, l'Université émettra un reçu officiel pour don de charité au montant de la rémunération renoncée par le professeur.

Ces modifications seront communiquées à l'Association des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton.

18.26 Directeur du Département de biologie

RESOLUTION 10-CGV-870613

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Daniel Bélanger

"Que le professeur Louis Lapierre soit nommé directeur du Département de biologie avec un mandat régulier de trois ans, soit du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

9.27 Directrice du Département de musique

RESOLUTION 11-CGV-870613

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Gérald Goguen

"Que la professeure Claudette Melanson soit nommée directrice du Département de musique avec un mandat régulier de trois ans allant du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

18.27 Directrice du Département d'études françaises

RESOLUTION 12-CGV-870613

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Pierre Arsenault

"Que la professeure Catherine Phlipponneau soit nommée directrice du Département d'études françaises pour un mandat écourté d'un an, soit du 1er juillet 1987 au 30 juin 1988."

Vote unanime ADOPTE.

9.29 Directeur du Centre de recherche en sciences de l'environnement

RESOLUTION 13-CGV-870613

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Marcelle Fafard

"Que le professeur Victorin Mallet soit nommé directeur du Centre de recherche en sciences de l'environnement avec un mandat d'une durée de trois ans allant du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

9.3 Années sabbatiques

RESOLUTION 14-CGV-870613

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Daniel Bélanger

"Qu'une année sabbatique soit accordée aux professeurs suivants, pour l'année 1988-89:

ARTS	Ghislain Clermont (B) Claude Roussel (A) Catherine Phlipponneau (A) Yves Bolduc (A) James de Finney (A) Michel Cardin (A)* Réal Vautour (A)	Arts visuels Arts visuels Etudes françaises Etudes françaises Etudes françaises Musique Musique
EDUCATION	Catalina Ferrer Gilberte C.-LeBlanc (A) Thomas Leblanc (A) Donald Arsenault (B) Daniel MacDonald (A)	Apprentissage et ens. Apprentissage et ens. Psychologie éducationnelle Educ. physique et loisirs Educ. physique et loisirs
SCIENCES ET DE GENIE	Yves Poussart (A) François Sôler (B) Jean-René Longval (A)**	Biologie Math., physique & inf. Ecole de génie
SCIENCES SOCIALES	Eugène Richard (A) Pauline Haché (A)	Economie Ecole de service social
BIBLIOTHEQUE	Amédée LeBlanc (A)	Bibliothèque Champlain

Légende: (A) Année sabbatique de douze mois
(B) Année sabbatique de huit mois

* Michel Cardin: Le professeur renonce au congé d'études avec bourse accordé par le CGV (cf. Résolution 12-CGV-861213).

** Jean-René Longval: Congé sabbatique accordé en mai 1986 pour l'année universitaire 1987-88 et reporté à 1988-89 (cf. Résolution 11-CGV-870411).

(P. Lavoie) On vient de nommer Catherine Phlipponneau et James de Finney à de nouveaux postes et on leur accorde maintenant un congé sabbatique?

(L. Malenfant) Catherine Phlipponneau a été nommée directrice du Département d'études françaises pour un mandat d'un an seulement; tandis que James de Finney aura à prendre une décision.

(G. Goguen) Le cas de James de Finney, ce n'est pas encore clair.

(L. Malenfant) Il aura un choix à faire, il doit s'engager pour tout son mandat si c'est son choix. Il ne pourra pas faire une année seulement de son mandat.

(A. Cormier) Les professeurs qui ont reçu une année sabbatique viennent de quatre facultés. Il y a beaucoup d'autres facultés et écoles. Est-ce qu'il y a eu d'autres demandes?

(L. Malenfant) Les demandes ont été moins nombreuses. Nous avons reçu 27 demandes, trois candidats ne rencontraient pas les exigences. Douze demandes provenaient de la Faculté des arts, neuf des sciences de l'éducation et une de l'administration. Nous n'avons pas reçu de demandes des écoles de droit, sciences infirmières et nutrition et études familiales.

(P. Arsenault) Il n'y a pas eu de demande de l'Ecole de droit parce que personne ne rencontrait les exigences. Cependant plusieurs y pensent pour les années à venir.

(Recteur) Il y a d'autres professeurs qui, à la fin d'un mandat comme administrateur, ont droit à une année sabbatique comme par exemple le doyen de l'Ecole de droit, la directrice de l'Ecole des sciences infirmières. Ces cas ne sont pas comptabilisés dans la présente liste.

Vote

unanime

ADOPTE.

RESOLUTION 15-CGV-870613

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Gérald Goguen

"Que la professeure Claude Gauvin remplace le professeur Jean-René Longval sur la liste des années sabbatiques autorisées pour l'année universitaire 1987-88."

Vote unanime ADOPTE.

9.4 Congé d'études avec bourse

RESOLUTION 16-CGV-870613

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Pierre Arsenault

"Qu'un congé d'études avec bourse de 8 000\$ soit accordé au professeur Denis Bourque pour l'année universitaire 1987-88 afin de permettre à ce dernier de poursuivre des études doctorales en études françaises à la condition qu'il s'engage à revenir par la suite à l'Université pour un an comme professeur, si au 1er juillet 1988 l'Université a besoin de ses services. Si, au retour, l'Université présente au candidat une offre d'emploi comme professeur et qu'il refuse cette offre, il devra alors rembourser ladite somme de 8 000\$.

Vote unanime ADOPTE.

9.5 Congé sans rémunération

RESOLUTION 17-CGV-870613

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Gérald Clavette

"Qu'un congé sans solde d'un an non renouvelable soit accordé au professeur Gaëtan Savoie pour l'année universitaire 1987-88."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 18-CGV-870613

Il est proposé par Daniel Bélanger et appuyé par Yvon Ouellette

"Qu'un congé sans solde d'un an non renouvelable soit accordé au professeur Helmut Zobl."

(A. Cormier) Pourquoi un congé sans solde non renouvelable. Est-ce un règlement que ce soit non renouvelable?

(L. Malenfant) Il s'agit de rendre plus claires les directives sur les congés sans solde. L'Université et l'individu savent à quoi s'attendre. Cela évite toute confusion et ne crée pas de fausses attentes.

(Recteur) Les congés sans solde sont parallèles avec les années sabbatiques, à la seule différence que le congé sans solde est aux frais d'un autre organisme tandis que l'année sabbatique est aux frais de l'Université.

Vote unanime ADOPTE.

9.6 Nominations au CUS

RESOLUTION 19-CGV-870613

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Marcelle Fafard

"Que le professeur Marcel Duguay soit nommé chef du secteur administration et que le professeur Jacques Robichaud soit nommé chef du secteur sciences, chacun pour un mandat de deux ans, soit du 1er juillet 1987 au 30 juin 1989."

Vote unanime ADOPTE.

9.7 Classification et convention de l'ATUM

M. Malenfant explique que le groupe de techniciens, au nombre de 31, est un groupe très disparate. Il y a des techniciens à l'audiovisuel, en informatique, de laboratoire... Pour l'étude de classification, un questionnaire a été envoyé à chacun avec droit d'appel. La nouvelle échelle de salaire est supérieure à celle qui existait.

A.	Masse salariale 30-04-86	753 413\$
B.	Masse salariale 30-04-86 après étude de classification	815 110\$
C.	Masse salariale rajustée selon le plan d'intégration de la classification	797 706
D.	Masse salariale incluant (C) plus 4% d'augmentation globale	829 614
E.	Coût au 1-05-86 44 293\$ + 31 908\$ = Intégration plan de classification + majoration salariale négociée au 01-05-86	76 201
F.	Rajustements reportés et rétribués au 01-05-87	17 404

RESOLUTION 20-CGV-870613

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Yvan Bastien

"Que la nouvelle classification et l'augmentation salariale négociées avec l'ATUM soient adoptées.

(L. Malenfant) L'étude de classification a été faite avec des personnes de l'administration et des représentants de l'ATUM. Il s'agissait d'un travail d'envergure. Chaque personne a rempli le questionnaire. Chaque questionnaire a été évalué individuellement.

(D. Bélanger) Quelle est la durée de vie de la convention? (L.

Malenfant) Une année.

(P. Arsenault) Est-ce que la classification est acceptée par l'ATUM?

(L. Malenfant) C'est un droit de gérance de classifier le personnel. Nous avons toutefois eu une rencontre avec l'ATUM le 8 juin. Les membres ont accepté la nouvelle échelle et l'augmentation de 4%.

Vote unanime ADOPTE.

9.8 Régime de rentes - professeurs et bibliothécaires de
l'Université

RESOLUTION 21-CGV-870613

Il est proposé par Yvan Bastien et appuyé par Yvon Ouellette

"Que dans l'éventualité que le Comité de retraite du régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton propose une nouvelle politique de placements, que le Comité exécutif soit autorisé à l'approuver au nom du Conseil des gouverneurs."

Vote unanime ADOPTE.

9.9 Vente d'un édifice

PROPOSITION 22-CGV-870613

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérard Clavette

"Que l'Université soit autorisée à vendre l'édifice du Service juridique communautaire au meilleur prix possible par soumission."

M. Collette informe les membres que cet édifice a été acheté avec les fonds de l'Ecole de droit et que les bénéficiaires iront à celle-ci.

(F. Landry) Le Ministre de la Justice vient d'annoncer un montant de 70 000\$, est-ce arrivé trop tard?

(M. Collette) Ces fonds ne sont pas arrivés à temps. Ça prend beaucoup de fonds. Nous avons eu un fond de démarrage, mais n'avons pas trouvé de fond permanent. L'Ecole de droit veut initier un autre service.

(F. Landry) L'organisme rendait un service. Il est dommage que l'Ecole de droit laisse tomber ce service.

(D. Robichaud) Elle appuie les commentaires de M. Landry. Les étudiants appréciaient ce genre de formation et les gens appréciaient les services. Il est un peu tôt de penser à vendre un édifice alors que l'on fermera les portes qu'à la fin de juin.

(M. Fafard) Est-ce que la vente sera faite par soumission? Y a-t-il un danger que l'Université ne recouvre pas la réelle valeur?

(M. Collette) Une évaluation a été faite et des précautions seront prises.

(VRER) Le financement a été assuré par des subventions des fondations. Du début, il s'agissait de subventions temporaires, de démarrage, et on se donnait comme objectif l'autofinancement. Des efforts ont été faits pour obtenir du financement du ministère fédéral de la Justice. Les Services juridiques communautaires ont fonctionné au ralenti cette année. Le directeur a cherché des fonds tout au long de l'année.

(F. Landry) C'est symbolique, la vente de l'édifice. Une étude de 1977 révèle que seulement 13% des membres du Barreau étaient bilingues. Nos gens ont besoin d'information juridique. Il y a un rôle d'information que l'Ecole devrait continuer à jouer. On pourrait penser à louer cet édifice pour un an en attendant de voir si on ne trouverait pas une solution.

(P. Arsenault) Il dit avoir participé aux discussions et éprouver comme d'autres, un déchirement à l'idée de devoir discontinuer le service. Il est d'avis qu'on doit faire des efforts pour continuer les services juridiques et l'implication de l'Ecole de droit dans

(P. Bourque) C'est compris là-dedans.

(Y. Bastien) Il faudrait voir si le Gouvernement fédéral est intéressé à suivre ce projet et non pas seulement s'y impliquer initialement. S'il y a des correctifs à apporter, qu'on soit capable d'avoir d'autres fonds; avoir une sorte d'évaluation continue de leur part.

RESOLUTION 26-CGV-870613

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Daniel Bélanger

"Que l'administration soit mandatée de poursuivre le projet et d'étudier plus à fond la possibilité de chauffer au bois au CUM."

Vote unanime ADOPTE.

9.13 Vente de terrain au CUSLM

M. Carrier explique que selon une évaluation de l'état de l'édifice principal du CUSLM, les coûts de rénovation d'ici trois à cinq ans pourraient s'élever à environ 400 000\$. Une solution pour financer ces travaux serait d'effectuer la vente d'un terrain dont on ne prévoit aucune utilisation future. Le marché est actuellement très élevé dans la région d'Edmundston.

Nous avons des fenêtres à remplacer, les locaux à rénover, le système de plomberie sera à remplacer et nous n'avons par l'argent pour effectuer ces réparations.

Nous n'avons pas de proposition ferme, mais le prix des terrains est à 10\$ le pied carré. Une firme de Toronto a fait des approches. Nous aurions 4.2 acres à vendre.

Qu'on ait ces fonds ou pas, il nous faudra effectuer nos réparations.

RESOLUTION 27-CGV-870613

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par Gérald Clavette

"Que l'administration soit mandatée à recevoir des propositions pour la vente d'un ou de plusieurs terrains du CUSLM (en bordure de la rue du 15 août)."

Un plan d'ensemble sera préparé en vue de la vente.

(F. Landry) Il s'opposera à la vente du terrain. Vendre un terrain pour faire de l'entretien est une mauvaise approche du point de vue administratif et économique. Si on a besoin de plus d'argent, on devrait aller à la CESP. Le terrain est une ressource très limitée. Si, à l'avenir, on veut se développer, on devra alors acheter du terrain.

(G. Goguen) Concernant ce terrain, est-il clair qu'on n'en aura pas besoin.

(P. Bourque) Nous aurons un plan d'ensemble avant l'adoption.

(Recteur) Lors du regroupement des présidents-recteurs, nous avons eu l'occasion de sensibiliser le gouvernement de la gravité de la situation des édifices. Il reste que le gouvernement a répondu en partie en accordant 1% de plus que ce qui avait été recommandé cette année. Nous n'avons aucune garantie que nous aurons un même montant dans les années à venir. Il est d'avis que l'Université ne devrait pas vendre des terrains. Mais la partie que l'on veut vendre est mal située pour une expansion éventuelle. Il est à

espérer que le gouvernement puisse se rendre compte de la situation dans laquelle nous sommes.

PAUSE: 11H13

RETOUR: 11H26

Vote

unanime

ADOPTE.

9.14 Demande de création d'une bourse Dr Claude Gaudreau

Ceci fait suite au procès-verbal de la dernière réunion. Cette question avait été référée au Comité exécutif. Le Comité exécutif a discuté du contenu de la lettre et une proposition a été faite.

Il s'agit d'une question difficile et délicate. Il faudra trouver un mécanisme qui nous permettra d'arriver avec quelque chose de concret.

(P. Lavoie) Il se dit déçu. Ce dossier a été porté à l'attention de l'Université de Moncton il y a deux ans. On parle encore d'une autre année avant l'implantation du projet. Il n'est pas sûr qu'on arrivera à quelque chose.

(P. Bourque) Les membres du Comité exécutif ne sont pas contre ce projet. Nous voulons des éclaircissements. C'est pour cette raison que nous avons mandaté le Vice-recteur du CUSLM d'aller chercher ces éclaircissements.

(N. Carrier) Il dit craindre le fait qu'on veuille créer un fond de bourses au montant de 100 000\$, et qu'on ne puisse aller chercher ce montant. Si on ne peut trouver cet argent, il a peur d'insulter la famille. On pourrait établir une bourse Dr Claude Gaudreau sans passer par une campagne. On pourrait identifier une bourse qui n'a pas de nom présentement.

(P. Lavoie) Nous voulions propager la mémoire du Dr Gaudreau par des bourses. On cherche quelque chose de plus que ça. Il pense aux bourses Irving par exemple. Mais il croit que le Dr Gaudreau a fait plus pour l'Université. Il voit difficilement l'idée de donner le nom du Dr Gaudreau à une bourse qui n'a pas été baptisée. Il déplore qu'on lance la balle à Normand Carrier. On veut faire quelque chose de spécial.

(N. Carrier) C'est une chose difficile mais elle devrait être réglée avant la fin de juillet.

(D. Bélanger) Est-ce le voeu du Conseil de propager le nom du Dr Gaudreau? La bourse est une question de modalité. Peut-être y aurait-il autre chose qu'on pourrait faire. Il faudrait établir le principe.

(J.-G. Rioux) Nous sommes dans une situation où on pourrait créer un précédent en établissant le principe. C'est la première fois que ça arrive. Qu'est ce qui se passe ailleurs?

(V. Raïche) Il abonde dans le même sens que M. Rioux. Il faudrait savoir si on crée un précédent.

(F. Landry) Le mandat de M. Carrier est de rencontrer l'Association et de trouver les moyens de le faire.

(P. Bourque) Il faudra que le Vice-recteur du CUSLM fasse rapport au Comité exécutif, donc la question viendra automatiquement au Conseil.

(J.-G. Rioux) Il faut que quelqu'un se penche sur cette question, il faut trouver un mécanisme. Qui va le faire? Il faut avoir une ligne de conduite.

(Recteur) Au mois de décembre 1985, nous avons une proposition à soumettre au Conseil. Il a trouvé prématuré d'aller de l'avant. Dans le cas des bourses qui ont un nom, il s'agit de demandes provenant des donateurs.

(P. Lavoie) Il sent que l'Université ne veut pas créer un fond de bourses Dr C. Gaudreau. Il y a les bourses Frenette avec seulement 10 000\$; d'autres venant de clubs sociaux tels que le Richelieu qui n'ont pas de montant substantiel. L'Association des anciens propose un projet qui implique l'Université. Il doit y avoir un malaise à quelque part.

(M. Fafard) Nous avons la volonté de faire quelque chose. Mais il nous faut des mécanismes. Le Comité du développement universitaire devrait voir à ce qui pourrait être fait et voir ce qui se fait dans les autres universités.

(P. Bourque) Nous n'avons pas de politique établie. Il demande au Recteur s'il y a possibilité de former un comité et d'amener quelque chose pour la prochaine réunion.

(F. Landry) Il est évident qu'il est important de poser un geste. On pourrait baptiser un édifice. Il y a quatre édifices à Saint-Louis-Maillet qui ne sont pas baptisés. Ce serait une façon de préserver la mémoire du Dr Gaudreau.

RESOLUTION 28-CGV-870613

Il est proposé par Marcelle Fafard et appuyé par Anne Church

"Que le Développement universitaire donne une ligne de conduite pour commémorer une personne qui a oeuvré dans le domaine universitaire."

Vote unanime ADOPTE.

10. RECEPTION DU PROCES-VERBAL CCJ-870428

RESOLUTION 29-CGV-870613

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Aubin Doiron "Que le procès-verbal CCJ-870613 soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

11. SAC-870512: SUIVI

11.1 Résolution 09-SAC-870512: Rue de l'Université

M. Blanchard explique que le Sénat a adopté une résolution voulant qu'une rue importante de la ville de Moncton soit nommée rue de l'Université. Il pense entre autre au boulevard Wheeler. Il demande à Gérald Goguen si c'est possible.

(G. Goguen) Il explique que le boulevard Wheeler est connu depuis plusieurs années. Cette route est aussi nommée numéro 15. En ce qui concerne la province, lorsqu'il y a un numéro, elle ne donne pas de nom. Mais à l'intérieur d'une municipalité, on peut donner un nom.

(Recteur) Cette discussion est venue à l'issue de la construction de la nouvelle route près du campus. Les membres du Sénat s'inquiètent de la circulation, des vibrations, etc. Il y a des projets de mis de l'avant. La route au bas du campus est route privée mais peut devenir une route publique. Cette route pourrait devenir "rue de l'Université de Moncton" jusqu'à la rue principale, mais les gens ne sont pas friands de changer un nom de rue ou de franciser les noms de rue. Il y a plusieurs hypothèses mises de l'avant.

(M. Fafard) Rue de l'Université de Moncton est non anglicisable.

(Recteur) Ce ne serait pas une rue mais devrait être plutôt une avenue ou un boulevard.

(P. Lavoie) Concernant la route 15, la municipalité peut donner le nom qu'elle veut et le communiquer au ministère des Transport.

RESOLUTION 30-CGV-870613

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Gérald Clavette

"Qu'on mette sur pied le mécanisme nécessaire pour voir à ce qu'une rue importante de la ville de Moncton soit nommée rue de l'Université."

Vote

unanime

ADOPTE.

(B. Losier) Une résolution sur le contingentement à la Faculté des sciences de l'éducation n'a pas été adoptée à une réunion du Sénat. Par contre, à la dernière réunion une autre formule, qui a un effet semblable, a été adoptée. Pourquoi avoir une moyenne cumulative de 2.5 à la Faculté des sciences de l'éducation? Quel étudiant pourra entrer et rester?

(Recteur) La question a été débattue au Sénat et non au Conseil. Les normes de maintien sont adoptées à la faculté et entérinées par le Sénat. Le Sénat ne souhaite pas limiter l'accès par le contingentement, mais il veut améliorer la qualité. Ces exigences ne limiteront pas l'accès aux étudiants mais la qualité en sera améliorée.

(B. Losier) Est-ce que la qualité n'était pas adéquate? (Recteur)

C'est qu'on veut faire encore mieux.

12. CENTRE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA TOURBE 12.1 Rapport

annuel

(J.-G. Rioux) Il remet le rapport annuel du Centre de recherche et de développement de la tourbe à tous les membres. Ce rapport donne une idée de ce qui se passe. Le Centre est allé chercher 43% de son budget par ses propres travaux et 57% provient de subventions. M. Rioux explique qu'à la page 5 du rapport, le montant de 86,288 est recouvert par les subventions.

RESOLUTION 31-CGV-870613

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Marcelle Fafard

"Que le rapport annuel du Centre de recherche et de développement de la tourbe soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

12.2 Nomination des représentants de l'Université

RESOLUTION 32-CGV-870613

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Marcelle Fafard

"Que André Gibbs, professeur actif en recherche, soit nommé au Conseil de recherche et de développement de la tourbe.

Que Jean-Guy Rioux soit nommé l'administrateur au Conseil de recherche et de développement de la tourbe."

Vote unanime ADOPTE.

13. AVIS DE MOTION

Il s'agit d'un avis de motion pour des modifications aux Statuts et règlements.

RESOLUTION 33-CGV-870613

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Adélarde Cormier "Que l'avis de motion soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

L'information sera expédiée avant la prochaine réunion.

14. NOMINATIONS

14.1 Personnel de l'Université

14.11 Vice-doyen de la Faculté des sciences sociales

RESOLUTION 34-CGV-870613

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Marcelle Fafard

"Que le professeur Gilles Bouchard soit nommé vice-doyen de la Faculté des sciences sociales avec un mandat régulier de 5 ans allant du ter juillet 1987 au 30 juin 1992."

Vote unanime ADOPTE.

14.12 Directeur du Département d'art dramatique

RESOLUTION 35-CGV-870613

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Yvan Bastien

"Que le professeur Serge Robichaud soit nommé directeur du Département d'art dramatique avec un mandat régulier de 3 ans allant du ter juillet 1987 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTE.

14.13 Vice-recteur du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

RESOLUTION 36-CGV-870613

Après avoir suivi la procédure de sélection des cadres, notamment la section relative au vice-recteur de constituante (CUSLM),

il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Léon Richard

"Que Normand Carrier soit nommé au poste de vice-recteur pour un deuxième mandat conformément aux Statuts et règlements de l'Université pour la période du ter juillet ¹⁹⁸⁷ au 30 juin 1992."

Vote unanime ADOPTE.

14.2 Conseil des gouverneurs

M. le Président explique que nous ne sommes pas prêts pour apporter des propositions à cette réunion et que cette rubrique est reportée à la prochaine réunion. Des consultations aussi larges que possible sont en voie et le Conseil des gouverneurs est libre de faire les propositions qu'il **souhaite**.

15. **STATISTIQUES DES ADMISSIONS-READMISSIONS** (Voir l'annexe A)

M. le Recteur donne les explications. Si la tendance se maintient, la situation sera plus heureuse que l'an passé.

16. RAPPORT DU RECTEUR

A la fin de ce mois, ça fera deux ans qu'il aura accepté le poste de Recteur. C'est une fierté qui va en grandissant. Il y a beaucoup de choses se sont passées dans deux ans. Il cherchait un nouveau défi. Il se plait à dire à tous qu'il a l'avenir devant lui. Quel bel avenir dans une institution qui a grandi et qui s'est multipliée et qui répond aux besoins du peuple qu'elle sert. Elle répond à un besoin réel. Elle s'est donné les outils, le personnel compétent. Le peuple acadien s'est senti un peuple défait et menacé par le passé. On a commencé à se recréer par les collèges classiques.

Il y a des gens tels que les vices-recteur qui ont passé de longues heures sur des dossiers importants et difficiles. Il en profite pour féliciter M. Carrier pour le nouveau mandat qu'on vient de lui donner. (Applaudissement).

Il y a aussi les doyens, les directeurs des services pédagogiques qui constituent une équipe importante. Mais l'Université tourne autour des étudiants et des professeurs. Sa raison d'être est de former les futurs chefs.

Le corps professoral des trois centres cherche à s'épanouir. Ils ont des tâches d'enseignement très lourdes. Elles dépassent substantiellement les tâches qu'on exige normalement. Les relations entre le corps professoral et les administrateurs est parfois difficile. Cela se traduit aux tables de négociation. Nous aurons des discussions assez difficile dans les prochains mois. Nous avons besoin de professeurs qui puissent s'épanouir dans le domaine de la recherche. Il croit qu'on peut faire mieux. Les trois centres réalisent les objectifs décrits dans les Statuts mais il y a encore du "fine tuning" à faire pour améliorer la qualité de l'enseignement. L'enseignement des 2e et 3e cycles doit se poursuivre. Il y a des pressions énormes sur l'admission à la porte de l'Ecole des sciences infirmières.

Qui devons-nous aller chercher pour enseigner. Nous devons ouvrir des programmes de deuxième cycle à l'Université de Moncton. Le besoin est là pour entraîner de futurs enseignants et pour former des personnes compétentes dans le domaine médical et dans d'autres facultés aussi.

Il y a eu quelque chose d'agréable qui s'est produit les 16, 17 et 23 mai. Nous avons eu les collations des diplômés au CUS, CUSLM et CUM. Il n'y a rien qui puisse donner plus de satisfaction que de voir les centaines d'étudiants qui viennent chercher leur diplôme; ils sont bien formés et ils ont les outils nécessaires. C'est une belle récompense.

Il croit qu'à l'Université de Moncton, malgré les difficultés financières, nous allons de l'avant d'une façon très positive. Le peuple acadien est en mesure de solutionner ses problèmes.

(Applaudissements).

17. PROCHAINE REUNION

Elle aura lieu le 3 octobre à 9h au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

18. CLOTURE

RESOLUTION 37-CGV-870613

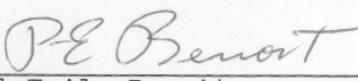
Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Gérald Clavette "Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTE.

Il est 12h52.

Contresigné le _____

Paul L. Bourque, président


Paul-Emile Benoit,
secrétaire temporaire